

Arrêté

Générale

modern

## Arrêté n° 2019-013/PR/MERN approuvant et rendant exécutoire le budget prévisionnel l'an 2019 de la Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti.

n° 2019-013/PR/MERN

Ministère  
MINISTÈRE DE L'ENERGIE, CHARGE DES  
RESSOURCES NATURELLES

Date de publication  
10 janvier 2019

Numéro JO  
n° 1 du 15/01/2019

Date du numéro  
15 janvier 2019

### INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la constitution

VU La Loi n°12/AN/98/4ème L du 11 mars 1998 réforme des sociétés d'Etat et économie mixtes et des établissements publics à caractère industriel et commercial

VU La Loi n°65/AN/99/4ème L du 13 janvier 2000 portant création de la Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti

VU Le Décret n°99/077/PR du 08 juin 1999 portant réforme des sociétés d'Etat et économie mixtes et des établissements publics à caractère industriel et commercial

VU Le Décret n°2016-109/PRE du 09 mai 2016 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2016-110/PRE du 12 mai 2016 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2016-148/PRE du 16 juin 2016 fixant les attributions du Ministère

VU Le Décret n°2000-0029/PR/MERN portant statuts constitutifs de la "Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti"

VU Le Décret n°2017-173/PR/MTRD du 25 avril 2017 portant nomination du Directeur General de la Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti (SIHD)

VU Le Décret n°2013-197/PRE/MERN portant désignation des membres du Conseil d'Administration de la Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti

VU La Délibération n°006/SIHD portant approbation du Budget Prévisionnel de l'exercice 2019

VU Le Procès-Verbal de la séance du Jeudi 08 Novembre 2018 du Conseil d'Administration de la Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti

SUR Proposition du Ministre de l'Energie chargé des Ressources Naturelles. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 11 Décembre 2018.

## TEXTE INTÉGRAL

### ARTICLE 1

Est approuvé et rendu exécutoire le Budget prévisionnel de la Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti de l'exercice 2019.

### ARTICLE 2

Ce budget s'élève pour un montant de

– En Produits : .....	39 077 539 991 FD	– En Charges	
: .....	38 742 846 131 FD	Soit un résultat bénéficiaire : .....	334 693 860 FD
Budget d'investissement : .....	98 000 000 FD	ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.	

*Le Président de la République  
chef du Gouvernement*

**ISMAÏL OMAR GUELLEH**